

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT AUGUIER

Séance du 13 DECEMBRE 2022 à 08h00
Salle du Conseil Municipal de la mairie d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Étaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages

Monsieur L'HENAFF, Directeur des Régies Portuaires d'Hyères

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles

Étaient invités :

Madame CADIOU, Service des ports

Madame HOET, Service des ports

Madame VENDROUX, Service des ports

Étaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des services

Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »

Monsieur HARISMENDY, Représentant des Usagers du port

Monsieur DARMOND, Représentant des Usagers du port

Monsieur NEYRET, Représentant des Usagers du port

Monsieur FABEL, représentant les associations sportives et touristiques

Monsieur MARTIN, représentant des Constructions et Réparations nautiques

Monsieur HENRY, Représentant des services nautiques

Monsieur BONIFAY, représentant de la CCI du Var

Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités nautiques-pêche plaisance

Monsieur HILY, Président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement

Monsieur GRIMARD, Service des ports

Monsieur POLYCARPE, Service des ports

Monsieur CORDINA, Service des ports

Envoi des Convocations par mail le 9 Décembre 2022

Envoi des Documents par mail le 29 Novembre 2022

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente.
2. Projet de délibération : FINANCES ET CONTROLES DE GESTION – Ouverture de crédits anticipés : autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023.
3. Projet de délibération : FINANCES ET CONTROLES DE GESTION – Avance de trésorerie du budget principal aux budgets annexes - Année 2023.
4. Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES- Nettoyement des espaces portuaires – Accord cadre à bons de commande – Mise en appel d'offres ouvert.
5. Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE- EVENEMENTIEL- Prestations d'agents de sécurité et de maîtres-chiens - Surveillance et gardiennage de manifestations diverses - Accord-cadre à bons de commande – Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature.
6. Décision par délégation : Location de terrains nus – Révision du barème – année 2023.
7. Communication des statistiques du Port sur le trafic 2021/2022.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Décisions par Délégation

M. BRUNEL ouvre la séance à 8h00 en rappelant qu'elle fait suite au report du Conseil Portuaire du 9 Décembre faute de quorum, non obligatoire en cas de nouvelle convocation. La séance est déclarée ouverte.

M.BRUNEL indique que les membres présents lors de la réunion du 9 décembre (sans quorum) ont tous échangés sur les différents sujets sans que les questions n'aient été mises aux votes, mais sans réserve émise.

QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 26 OCTOBRE 2022.

Lors de la présentation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 23 NOVEMBRE 2022, M. BRUNEL précise que M. NEYRET était absent à ce conseil contrairement à ce qui a été indiqué sur le rapport.

M.BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET DE DÉLIBÉRATION : FINANCES ET CONTROLES DE GESTION –OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023.

M. BRUNEL rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 30 avril, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En 2022, le budget s'élève, hors remboursement de la dette, à 136 238,00 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 34 059,50 €.

Pour l'année 2023, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2031	Frais d'étude	17 000,00 €
2153	Installations à caractère spécifique	15 822,00 €
TOTAL GENERAL		32 822,00 €

M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DÉLIBÉRATION : FINANCES ET CONTROLES DE GESTION – AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES - ANNEE 2023.

M. BRUNEL, après avoir rappelé la spécificité de la gestion d'un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.), propose d'autoriser, en cas de besoin, le budget principal à consentir des avances de trésorerie aux budgets annexes dans la limite de 100 000 € chacun.

M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DÉLIBÉRATION : COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES- NETTOIEMENT DES ESPACES PORTUAIRES – ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE – MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT.

Après avoir retracé l'historique du lot N° 5 du marché relatif au « Nettoyement d'espaces et mobiliers urbains sur les zones portuaires » arrivé à échéance le 31 décembre 2022, M. BRUNEL indique qu'il convient de lancer, dès à présent, un nouvel appel d'offres ouvert afin d'assurer la continuité de ces prestations, suivant détail fourni dans les documents.

M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PROJET DE DÉLIBÉRATION : COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL- PRESTATIONS D'AGENTS DE SECURITE ET DE MAITRES-CHIENS - SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE DE MANIFESTATIONS DIVERSES - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Après avoir rappelé brièvement les détails du marché relatif aux « Prestations d'agents de sécurité et de maitres-chiens – Surveillance et gardiennage de manifestations diverses » arrivé à échéance le 31 décembre 2022.

M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – DECISION PAR DELEGATION : LOCATION DE TERRAINS NUS – REVISION DU BAREME – ANNEE 2023.

M.BRUNEL rappelle les termes de cette décision de révision du barème des tarifs de location qui prendra effet à compter du 1er janvier 2023.

Ces barèmes tiennent compte notamment :

- de la personnalité juridique du bénéficiaire,
- de l'activité exercée,
- de la situation du terrain,
- de l'instauration d'un minimum de perception,
- d'une tarification dégressive tenant compte de la superficie occupée.

M. BRUNEL passe au vote.


VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – STATISTIQUES DU PORT SUR LE TRAFIC 2021/2022 :

M. BRUNEL rappelle que le taux de fréquentation pour l'année 2022 est de 102.78% pour 106 postes d'amarrage disponibles.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse posée, M. BRUNEL clôt la séance de ce Conseil Portuaire du Port AUGUIER à 08h15.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles


M. Jean-Luc BRUNEL

